

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2018 qui s'est tenue à la Mairie du quartier de Routelle**

### Conseillers présents : 14

M. BAÏOTTO – Mme BOILLOT – M. BOUVERET – Mme BULLIARD – M. CUCHE – Mme GRAPPEY – Mme GRILLON  
M. HYVERNAT – M. LALLEMAND – M. LARTOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK – Mme PALYS – M. REHN

### Conseillers excusés : 6

M. BRAUN donne procuration à M. HYVERNAT, Mme GEGOUT donne procuration à Mme GRAPPEY, Mme GODAIN donne  
procuration à Mme BOILLOT, M. KHELIFI donne procuration à Mme OLSZAK, M. LOLLLOT donne procuration à Mme  
GRILLON, M. PRETET donne procuration à M. BAÏOTTO

### Conseiller absent : 1

M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h35  
Secrétaire de séance : Mme GRILLON  
Présidente de séance, Madame OLSZAK

### **1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 mars 2018**

Les conseillers n'ayant pas d'observations à formuler sur le compte-rendu, celui-ci est mis au vote.

*Contre : 0*

*Abstention : 2*

*Pour : 18*

### **2 – Annulation de la délibération n° 12 du 2 mars 2018 – RPI des 3 moulins : école primaire d'Osselle**

Madame le Maire informe les conseillers que la Préfecture demande l'annulation de la délibération concernant l'avenir de l'école primaire d'Osselle, la commune n'ayant pas la compétence scolaire et ne pouvant pas statuer sur ce point. Seul le SIVOS est compétent.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 20*

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil de RPI fixé au 5 avril 2018.

Les conseillers regrettent la décision de fermeture de l'école d'Osselle et souhaitent que leur avis pour le maintien de cette école soit clairement énoncé.

### **3 – Vote des comptes de gestion 2017**

Madame le Maire présente les comptes établis par la Trésorerie pour :

- Les budgets d'assainissement de Routelle et d'Osselle
- Les budgets eau de Routelle et d'Osselle,
- Le budget du lotissement Pérouse

Ces budgets ont été votés les uns après les autres ; ils ont tous été approuvés à la majorité comme suit :

*Contre : 0*

*Abstention : 3*

*Pour : 17*

- Le budget communal est présenté ; un conseiller fait remarquer le déficit important de 62.220.95 € en section d'investissement. Madame le Maire répond après recherche que ce déficit est dû à une taxe d'aménagement moins importante que prévue, à la non réalisation du prêt sur 2017 alors que des prestations ont été réglées ainsi que des travaux sur Routelle non subventionnés ; il est ensuite évoqué les 90.000 € de provision budgétaire liées au litige avec M. Frédéric MICHEL. Madame le Maire indique qu'elle a découvert une situation grave en préparant le budget de 2018. Après enquête de la trésorerie et de la Préfecture, cette provision budgétaire votée en 2010 par les conseillers siégeant à l'époque n'est qu'une provision budgétaire et non pas une provision semi-budgétaire ce qui fait que cette écriture, si elle est bien mentionnée en annexe du Compte Administratif n'a pas de valeur financière réelle.



## **6 – Travaux de voiries, choix des banques**

*3 conseillers ne participent pas au vote*

Dans le cadre du projet de la réfection de voirie des rues de l'Ecluse et du Château Grillot, Madame le Maire a consulté 4 banques pour l'octroi d'un prêt à hauteur de 300.000 € pour le financement de cette opération.

- Prêt relais de 110 000 € à rembourser en 2 ans (attente de la D.E.T.R. et du F.C.T.V.A.)
- Prêt de 190 000 € pour financer le reste de l'opération.

3 banques ont répondu : (Crédit agricole, Caisse d'épargne et Crédit mutuel).

Madame le Maire propose au Conseil de se positionner sur le choix d'un organisme de prêt, et sur les taux proposés. Le Crédit Mutuel est privilégié pour son taux fixe le plus avantageux de 1,25 % sur 15 ans pour le prêt de 190.000 €

Le Crédit Mutuel est également mis en avant pour le prêt relais de 110 000 € au taux fixe de 0,40 % sur 2 ans ; ce n'est pas le moins disant, mais la différence avec l'autre organisme de prêt est minime. L'aspect pratique est privilégié.

*Contre : 2*

*Abstention : 0*

*Pour : 15*

## **6 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2018 GeMAPI**

Dans le cadre de la loi Notre, la CAGB doit reprendre la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) et appliquer une taxe pour la financer.

Un budget prévisionnel pour 2018 a été établi qui comprend, en dépenses, l'adhésion aux syndicats qui poursuivent et réalisent des actions sur les cours d'eaux, les marais, les rivières, des actions de préservation et de protection des ressources en eau, les suivis techniques. Les recettes seraient composées de subventions allouées pour la réalisation des études et des travaux, et de la taxe GeMAPI, basée sur les taxes locales.

Elle représenterait pour 2018 en moyenne la somme de 0 à 5 € par ménage et 0 à 4 € par an pour une entreprise.

*Contre : 0*

*Abstention : 6*

*Pour : 14*

## **7 – Questions diverses**

- Procès de M. Lindeperg contre la commune : sa demande d'annulation de la dernière élection a été rejetée par le Tribunal Administratif.
- Distribution des comptes-rendus : ils seront regroupés après le vote du budget ; les Nouvelles d'Osselle Routelle seront plus étayées.
- Radar de vitesse mis en place rue des Noyers pendant 15 jours.
- Accessibilité / trottoirs rue des Noyers à étudier.

la séance est levée à 22h15

Madame le Maire,

Anne OLSZA

